

*Collection droit privé et européen, volume 7, dirigée par  
Bénédicte Fauvarque-Cosson*

**PROJET DE CADRE COMMUN DE RÉFÉRENCE**  
**Principes contractuels communs**

Association Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique  
Française

Société de Législation Comparée

En 2005, l'Association Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique Française et la Société de législation comparée ont adhéré au Réseau d'excellence créé et financé par le sixième programme-cadre de la Communauté européenne, en vue de l'élaboration d'un Cadre commun de référence dans le domaine du droit européen des contrats.

Ces deux associations ont été chargées d'élaborer une terminologie contractuelle commune et des principes directeurs du droit européen des contrats. Elles ont en outre entrepris la révision des Principes du droit européen du contrat.

Ces travaux ont été transmis à la Commission européenne en langues française et anglaise. Réalisés par des universitaires français et européens appartenant à l'Association Henri Capitant et à la Société de législation comparée, ils sont le fruit d'un important travail de recherche. Ils constituent un instrument indispensable pour renforcer la cohérence et la convergence des droits nationaux des contrats en Europe.

Ce volume contient les travaux consacrés aux principes directeurs du droit européen des contrats et à la révision des Principes du droit européen du contrat, lesquels ont été coordonnés par Bénédicte Fauvarque-Cosson et Denis Mazeaud et rédigés sous la direction scientifique de Jean-Baptiste Racine et Guillaume Wicker.

.....  
**Bon de commande à retourner à la Société de législation comparée,  
28, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris, fax : 01 44 39 86 28, E-mail : bouchibi@legiscompare.com**

Je souhaite commander ... exemplaire(s) de l'ouvrage **Principes contractuels communs** au prix de 38€ + 5€ de frais de port

Nom : .....

Adresse : .....

Paiement par :

virement CCP Paris 797.91 K

virement bancaire à la Caisse d'Épargne Ecureuil de Paris (17515-90000, Compte 04604041645)

chèque bancaire ou postal à l'ordre de la Société de législation comparée

carte de crédit : *Visa o Eurocard o Mastercard o*

N° \_\_

# SOMMAIRE

## PRINCIPES CONTRACTUELS COMMUNS

Les auteurs .....	5
Liste des abréviations .....	9
Avant-propos .....	13
Introduction .....	15

### TITRE I

#### PRINCIPES DIRECTEURS DU DROIT EUROPÉEN DU CONTRAT

SECTION I : LIBERTÉ CONTRACTUELLE .....	23
SECTION II : SÉCURITÉ CONTRACTUELLE .....	63
SECTION III : LOYAUTÉ CONTRACTUELLE .....	131
Index des articles cités .....	199

### TITRE II

#### PROJET DE RÉVISION DES PRINCIPES DU DROIT EUROPÉEN DU CONTRAT

##### SOUS-TITRE I

##### PRINCIPES DU DROIT EUROPÉEN DU CONTRAT : PROJET DE RÉVISION\*

CHAPITRE 2 : FORMATION .....	215
CHAPITRE 3 : POUVOIR DE REPRÉSENTATION .....	285
CHAPITRE 4 : INVALIDITÉ .....	329
CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION .....	463
CHAPITRE 6 : CONTENU .....	489
CHAPITRE 7 : EFFETS .....	511
CHAPITRE 8 : EXÉCUTION .....	541
CHAPITRE 9 : INEXÉCUTION ET MOYENS EN GÉNÉRAL .....	617
CHAPITRE 10 : LES DIVERS MOYENS EN CAS D'INEXÉCUTION .....	675
CHAPITRE 11 : CHANGEMENT DE PARTIES .....	757

##### SOUS-TITRE II

##### PRINCIPES DU DROIT EUROPÉEN DU CONTRAT : TEXTES PROPOSÉS

Table des matières des textes proposés .....	781
CHAPITRE 2 : FORMATION .....	790
CHAPITRE 3 : POUVOIR DE REPRÉSENTATION .....	796
CHAPITRE 4 : INVALIDITÉ .....	800
CHAPITRE 5 : INTERPRÉTATION .....	810
CHAPITRE 6 : CONTENU .....	812
CHAPITRE 7 : EFFETS .....	814
CHAPITRE 8 : EXÉCUTION .....	816
CHAPITRE 9 : INEXÉCUTION ET MOYENS EN GÉNÉRAL .....	823
CHAPITRE 10 : LES DIVERS MOYENS EN CAS D'INEXÉCUTION .....	826
CHAPITRE 11 : CHANGEMENT DE PARTIES .....	832

\*La numérotation des chapitres 2 et suivants reprend pour l'essentiel celle des *Principes du droit européen du contrat* (coll. « Droit privé comparé et européen », vol. 2, Paris, Société de législation comparée, 2003, 655 p.). Tous les chapitres de ces *Principes* n'ont pas été révisés. Des ajouts ont parfois été faits.

Le titre premier du présent ouvrage, qui contient les *Principes directeurs du droit européen du contrat*, entièrement nouveau, pourrait utilement s'y ajouter.